

À propos des griefs !

Où en sommes-nous avec les 48 griefs déposés par l'APASQ à l'endroit de 24 compagnies de l'ACT pour non-utilisation de l'Entente collective ?

Vous vous en souvenez, lors d'une session de négociation à l'hiver 2003, l'APASQ déposait les 48 griefs en question. Ce geste a alors été interprété par notre Conseil d'administration comme un moyen de faire pression sur l'ACT dans le cadre des négociations. Notre association a alors fait savoir à l'APASQ qu'elle tenait à séparer les deux questions. La négociation du renouvellement de l'Entente collective était une chose, les problèmes découlant de l'application de l'Entente collective en vigueur, une autre, et des mécanismes prévus à l'Entente existaient pour en discuter. Notre Conseil d'administration, après une première analyse des fondements des griefs et à la suite d'une consultation de notre avocate, décidait de ne pas donner droit aux griefs en Comité conjoint, alléguant que les délais prescrits dans l'Entente collective pour déposer ces griefs étaient dépassés. L'APASQ, n'étant pas de notre avis, a demandé l'arbitrage de la question. Après que les deux parties se soient entendues sur un arbitre, le tribunal d'arbitrage a fixé l'audition des griefs au 10 mai 2004.

Après notre assemblée générale spéciale où le projet d'entente APASQ/ACT (2004-2007) a été unanimement accepté, j'ai

proposé une rencontre au président de l'APASQ, David Gaucher, pour discuter de la possibilité d'un règlement du litige avant l'audition des dits griefs en arbitrage. Lors de cette rencontre, qui s'est tenue le 25 mars 2004 et qui s'est déroulée dans un climat sain et constructif, le président de l'APASQ et moi avons convenu qu'il serait préférable de régler le différent par une entente plutôt que par un jugement arbitral. J'ai alors fait valoir que l'APASQ pouvait retirer les griefs puisque ses objectifs étaient atteints, soit l'acceptation par l'ACT du projet d'Entente collective. J'ai aussi exprimé ma conviction que ce projet d'entente, parce qu'il contenait deux modes de rémunération du travail des artistes concepteurs (à forfait et au taux horaire), en plus de reconduire la lettre d'entente sur les partages de recettes, ne poserait pas de problèmes d'utilisation pour l'ensemble de nos compagnies, même celles dont les budgets de production sont très limités. Je me suis engagé, au nom de l'ACT, à faire la promotion de l'Entente d'une façon particulière.

Si le président de l'APASQ s'est montré ouvert à un règlement à l'amiable des griefs, il n'a pas accepté d'emblée le retrait des griefs, sans compensation financière du moins. C'est alors qu'il m'a proposé de retirer les griefs en échange du versement par l'ACT d'une compensation financière établie en se basant sur les cachets moyens versés aux concepteurs au cours des deux dernières années. Cette somme partait du principe que les 48 productions visées par les

griefs avaient eu recours à quatre concepteurs chacune. Au cours de la rencontre, j'ai cru comprendre que l'ACT pouvait faire une contre-proposition et qu'un montant représentant la moitié de la somme demandée pourrait éventuellement être acceptable par l'APASQ. Sans prendre d'engagement sur les lieux, j'ai indiqué au président de l'APASQ qu'une telle piste de règlement me semblait envisageable et que je soumettrais la proposition au Conseil d'administration de l'ACT le lendemain.

Le c.a. a rejeté cette piste de règlement. D'une part, la compensation financière attendue par l'APASQ lui est apparue exagérée et très difficile à documenter. De toute façon, cette somme, même réduite de moitié, dépasserait de beaucoup les frais prévisibles pour l'arbitrage. D'autre part, le c.a. souhaitait que nos rapports avec l'APASQ changent. En effet, l'ACT n'a pas apprécié la façon de faire de l'APASQ dans ce dossier qui, plutôt que de discuter avec l'ACT quand un problème d'application ou d'utilisation de l'Entente collective a été constaté, a déposé en bloc 48 griefs. D'autant plus que certains de ces griefs nous apparaissent sans fondement, après une évaluation sommaire de notre part, et surtout que les délais pour déposer ces griefs, tels que prévus dans l'Entente collective, n'avaient pas été respectés. Dans la situation, le c.a. ne voyait pas d'autre solution que de mandater notre avocate de préparer l'audition devant le tribunal d'arbitrage prévue le 10 mai 2004.

À propos des griefs ! (la suite)

Une semaine avant cette audition, soit le 3 mai, le président de l'APASQ a tenté de me rejoindre pour discuter à nouveau d'une entente possible pour éviter l'arbitrage. J'étais alors en vacances et c'est finalement avec notre coordonnateur, Jacques Jobin, que l'échange a eu lieu. L'APASQ a alors proposé de retirer 46 des 48 griefs (les 2 que l'APASQ refuse de retirer auraient été déposés dans les délais prescrits) en échange d'un engagement de l'ACT : 1) garantir l'utilisation de l'Entente par tous ses membres et 2) fournir à l'APASQ les informations relatives aux productions des compagnies de l'ACT. Un c.a. spécial a eu lieu sur la question le 6 mai dernier. L'ACT s'est encore une fois prononcée, en accord avec l'APASQ, sur le bien-fondé d'une entente plutôt que sur un processus d'arbitrage. Elle a réitéré son engagement à faire la promotion de la nouvelle Entente collective d'une façon particulière et à fournir à ses membres de l'information sur son utilisation. Advenant le retrait des 46 griefs, l'ACT accepterait également de discuter en comité conjoint des 2 griefs maintenus par l'APASQ parce que les premières

représentations de ces deux productions ont eu lieu après la date du dépôt des griefs. Elle ne pouvait cependant s'engager à fournir à l'APASQ les informations sur les productions de ses membres, informations qu'elle ne détient bien souvent qu'après tout le monde.

L'APASQ n'a pu accepter la réponse de l'ACT, juste sur une promesse, malgré sa volonté réelle de laisser tomber les griefs. Les deux parties ont donc convenu de demander la remise de l'audition des griefs à plus tard et confié à ses avocats respectifs la tâche de faire le suivi auprès de l'arbitre. Elles se sont donné jusqu'au 1er septembre 2004 pour trouver une entente satisfaisante pour les deux parties. Si au 1er septembre une telle entente n'est pas encore intervenue, l'APASQ aura toujours le loisir de demander à l'arbitre de trouver une date pour l'audition des griefs.

Voilà où nous en sommes par rapport à ces griefs. L'ACT a déjà mis sur pied un comité ad hoc sur le contenu d'une telle entente. En c.a., les pistes suivantes ont été tracées : 1) produire un mode d'emploi de l'Entente collective APASQ/ACT

2004-2007 et le distribuer à tous les membres de l'ACT ; 2) organiser une session de formation sur l'Entente lors de l'assemblée générale annuelle ; 3) diffuser l'Entente et le mode d'emploi sur notre site web en préparation ; 4) revoir les statuts et règlements pour prévoir les sanctions à exercer auprès des membres qui n'utiliseraient pas l'Entente ; 5) faire signer à tous les membres un contrat d'association afin de les responsabiliser face à leurs obligations de producteur et pour lesquelles l'ACT les représente.

Donc, le dossier suit son cours et nous gardons l'espoir d'un règlement acceptable pour l'ACT et l'APASQ.

Bonne saison théâtrale pour les compagnies qui seront sur scène cet été. Nous vous attendons nombreux à la prochaine assemblée générale qui se tiendra vraisemblablement à la fin de septembre ou au début d'octobre 2004.

Jean-Guy Côté
Président



Association des
compagnies de théâtre

Association des compagnies de théâtre

C.P. 1321 Succ. Desjardins
Montréal (Québec)
H5B 1C4
Téléphone : (866) 348.8960
Télécopieur (866) 821.0174

Jacques Jobin
Coordonnateur
jobinja@videotron.ca

Le conseil d'administration

Président :	Jean-Guy Côté	Théâtre du Tandem
Vice-président :	Frédéric Dubois	Théâtre des Fonds de tiroirs
Secrétaire :	Geneviève Bélisle	Théâtre des Ventrebleus
Trésorier :	Nicolas St-Pierre	Théâtre des Moutons noirs
Administrateurs :	Marie Ève Chassé	Théâtre du Trillium
	Stacey Christodoulou	The Other Theatre
	Jean-Marc Dalphond	Théâtre de la Récidive
	Maureen Martineau	Théâtre Parminou
	Marie Auclair	CEAD

DU THÉÂTRE CET ÉTÉ!!!!!!

Théâtre La Rubrique

PIERRE ET MARIE... ET LE DÉMON

de Michel Marc Bouchard

du 1er juillet au 1er août 2004 à 20h30 (du jeudi au dimanche)
au Théâtre La Rubrique, arrondissement Jonquière, Saguenay
Téléphone : (418) 542-5521

www.geocities.com/larubrique

27 \$ (taxes et frais de billetterie inclus),
forfait souper-spectacle et tarif de groupe disponibles.

Théâtre de la Pire Espèce

UBU SUR LA TABLE

Adaptation de l'oeuvre d'Alfred Jarry

du 2 au 7 juillet à 20h00
Terrasse Île Caramer Caraquet (Nouveau-Brunswick)
www.symposiumdepeinture.com/caraquet.html

les 9 et 10 juillet à 21h00
Au Vieux Treuil Hâvre-Aubert, Îles de la Madeleine
Téléphone : (418) 937-5138
vieuxtreuil@sympatico.ca

le 16 juillet à 12h00
Agora Strathcona, Sherbrooke

PERSÉE

de Olivier Ducas, Mathieu Gosselin et Francis Monty

les 27 et 28 août à 20h00
Arts Station Enr. 1080, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, Mont-Saint-Hilaire
Téléphone : (450) 536-3077

Mime Omnibus

L'ART DU CORPS : STAGE INTENSIF

14 au 25 juin 2004
à Montréal
Téléphone : (514) 521-4188
www.mimeomnibus.qc.ca

Le Théâtre du Trillium

15 SECONDES

de François Archambault

du 8 juillet au 14 août 2004
sous chapiteau dans le Parc du Moulin, Cité de Clarence-Rockland
Téléphone : (613) 789-7643
www.theatre-trillium.com
admin@theatre-trillium.com

Théâtre Quatre/Corps

LE BOUDOIR

de Bertin Savard

du 26 juin au 14 août 2004 à 20h30 (les vendredis et samedis)
à la salle Jean-Pierre-Houde du Centre culturel Vanier de
Châteauguay
15, boul. Maple, Châteauguay
Téléphone : (450) 698-3127
www.theatre4corps.ca

à partir de 21\$

Théâtre de l'Île

POUR FEMMES SEULEMENT

de Raymond Villeneuve

30 juin au 28 août 2004,
à 20h00 (du mercredi au vendredi)
et 18h00 et 21h30 les samedis
au Théâtre de l'Île
1, rue Wellington, Hull
Téléphone: (819)595-7455

10 \$ étudiant, 22\$ aîné, 25 \$ régulier

Théâtre des Fonds de Tiroirs

VIE ET MORT DU ROI BOITEUX

de Jean-Pierre Ronfard

18 juillet au 1er août 2004
intégrale de 14h00 à 22h00 les dimanches
version sur deux soirs de 18h30 à 22h30 (les vendredis et samedis)
dans la cour extérieure des Oiseaux de Passage à Québec
téléphone : (418) 524-4648
marie-eve@sira-ba.com

Pré-vente (avant le 1er juillet) : 40 \$ étudiant 50 \$ régulier ;
Porte : 50 \$ étudiant, 60 \$ régulier

Théâtre de la Dame de Coeur

LE VOLEUR D'OMBRES

scénario de Richard Blackburn, René Charbonneau, Sylvain Gagnon,
Luc Labarre, Pascale Rafie et Yves Simard
dialogues de Pascale Rafie

25 juin au 1 août 2004 à 21h00 (du mercredi au dimanche)
04 août à la fin août 2004 à 20h30 (du mercredi au dimanche)
au Théâtre de la Dame de Coeur
téléphone; (450) 647-0094

forfait " Mégaronnette " qui comprend une animation de trois heures,
suivie d'un souper et du spectacle " Le voleur d'ombres "

Le petit Théâtre Du Nord

TERMINUS

de Stéphane Hogue

du 2 juillet au 24 juillet à 20h00 (les vendredis et samedis)

du 28 juillet au 28 août à 20h00 (du jeudi au samedi)

À la grange du Parc du Domaine Vert, Mirabel

téléphone : (450) 419-8755

www.petittheatredunord.com

info@petittheatredunord.com

Théâtre du Tandem

GRACE ET GLORIA

de Tom Ziegler

traduction de Michel Tremblay

le 27 juillet, à 20h00 (mardi)

à Rouyn-Noranda

du 28 juillet au 7 août à 20h00 (du mercredi au samedi)

à la Scène Paramount de Rouyn-Noranda, 15 rue Gamble ouest.

du 11 au 28 août 2004 à 20h00 (du mercredi au samedi)

au sous-sol de l'Église de Ville-Marie, 20 rue Notre-Dame

téléphone : (819) 764 5310

tandem@cablevison.qc.ca

adulte 20 \$, étudiant 12 \$, 65 ans et plus 18 \$

Pour les spectateurs d'Abitibi-Ouest, un service de transport par autobus est organisé pour le mercredi, 28 juillet 2004.

La Chant'Amuse

PARENTS À VIE

de Bruno Marquis et Marylise Tremblay

Du 3 au 28 août 2004, à 20h30 (du mardi au samedi)

au Pavillon Mance, 41 avenue Mance, Baie-Comeau

téléphone : (418) 296-8314

chantamu@globetrotter.net

régulier, 20 \$

pré-vente, groupe de 10 et plus, âge senior, 18 \$

étudiant (18 ans et plus), 16 \$

jeune (17 ans et moins), 10 \$

Théâtre du Vieux-Terrebonne

ENTRE DEUX

de Steve Laplante

7 juillet au 28 août 2004, à 20h00 (du mercredi au samedi)

au Théâtre du Vieux-Terrebonne

téléphone : 1 866 404-4777

hfaubert@videotron.ca

Signature de l'Entente collective APASQ/ACT 2004-2007

Le 13 mai dernier, dans les locaux de l'APASQ, les comités de négociation et les présidents des deux associations respectives signaient la nouvelle Entente collective liant les compagnies membres de l'ACT et les concepteurs de décors, de costumes, d'éclairage et d'environnement sonore pour la scène, représentés par l'APASQ. Si les négociations ont été longues et ardues, les deux parties ont célébré la signature de cette entente qui, tous l'espèrent, règlera les problèmes d'utilisation rencontrés dans le passé.

L'ACT s'était prononcée, en assemblée générale spéciale tenue le 13 mars 2004 et convoquée à cet effet,

unaniment en faveur du projet d'entente, avec quelques réserves. Les points sur lesquels les réserves avaient été exprimées ont fait l'objet d'une négociation et ont été réécrits à la satisfaction de l'ACT, à l'exception du point portant sur les frais maximum qu'un concepteur peut exiger pour la réalisation des maquettes et pour les copies des plans et devis.

L'APASQ a tenu son assemblée le 19 avril 2004, laquelle a entériné le projet d'entente également. C'est donc résolument tournés vers l'avenir que les représentants des deux associations ont signé l'Entente collective, laquelle est entrée en vigueur le jour même, soit le 13 mai 2004. Pour célébrer l'événement, l'APASQ a offert le

champagne que nous avons partagé amicalement.

Un comité de l'ACT va prochainement produire un document d'explication de la nouvelle Entente collective APASQ/ACT (2004-2007), soit une sorte de mode d'emploi, puisque la nouvelle entente change quelque peu nos habitudes et nos façons de faire. Si vous avez des questions relatives à l'application et à l'interprétation de l'Entente, n'hésitez surtout pas à communiquer avec Jacques Jobin, notre coordonnateur à l'ACT, qui se fera un plaisir de répondre à vos interrogations.

Jean-Guy Côté
Président